# AUCUN PARENT HORS CONNEXION DE SES DROITS

Un outil pour comprendre, documenter et agir contre la fracture numérique

FAPEC

# DÉMARCHES NUMÉRIQUES SCOLAIRES



La digitalisation de l'école et la dématérialisation des services aux usagers progressent rapidement. Les démarches numériques scolaires se multiplient. Une partie de la population scolaire est en difficulté, voire exclue.

Cet outil permet d'organiser la solidarité avec les parents en fractures numériques, interpeller l'équipe pédagogique et le pouvoir organisateur via l'organe de démocratie scolaire pour obtenir l'uniformisation des pratiques et le maintien de voies alternatives gratuites.

Il transforme des difficultés vécues individuellement en problématique collective. En objectivant les obstacles rencontrés par les parents, il permet de dépasser une lecture centrée sur les déficits individuels et d'interroger les mécanismes institutionnels qui produisent ou renforcent les inégalités d'accès aux droits.

Vous pouvez vous l'approprier en fonction de vos besoins d'usages, un espace de notes vous invite à noter vos observations.

Pour chaque démarche, vous trouverez :

**Des explications**

**Des enjeux**

**Des pistes pour agir**

# INSCRIPTION À L'ACCUEIL TEMPS LIBRE



L'inscription des élèves à l'Accueil Temps Libre (temps avant et après la classe) se fait via des sites.

Les **tarifs** sont fixés au niveau local par chaque opérateur.

L'interlocuteur n'est pas l'école, c'est la **commune**.

La politique de **facturation en cas d'absence** dépend de chaque école.

### *Ce qui est en jeu ?*

Le droit aux loisirs, à la participation à des activités récréatives dans des conditions d'égalité.

### *Comment agir ?*

Investir la commission communale de l'accueil (CCA, CCE...) en tant que représentant des parents.

**Support** .....

**Ai-je pu faire la démarche seul ?** .....

**Quel obstacle ai-je rencontré ?** .....

**Cette procédure est-elle accessible à tous ?** .....

**Quel changement souhaitons-nous demander ?** .....

# DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE



Le Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) est un outil numérique pour toutes les écoles de la FWB et les élèves du tronc commun qui rassemble, pour chaque élève, les informations relatives au suivi des apprentissages.

Pour y accéder, connectez-vous sur : monespace.fw-b.be

Pour accéder aux DAccE, vous devez vous **connecter** afin de vérifier vos données, les bilans de synthèse, les actions de remédiation.

Les **procédures de recours** se font soit via le DAccE, soit via lettre recommandée (un double envoyé à l'école), soit directement à la Chambre de recours inter-réseaux.

### *Ce qui est en jeu ?*

Le droit à suivre la scolarité de son enfant et introduire un recours si nécessaire.

Le droit à un aménagement raisonnable pour garantir l'inclusion des élèves à besoins spécifiques.

### *Comment agir ?*

Accompagner et vous faire accompagner d'un tiers si vous consultez le dossier à l'école.

**Support** .....

**Ai-je pu faire la démarche seul ?** .....

**Quel obstacle ai-je rencontré ?** .....

**Cette procédure est-elle accessible à tous ?** .....

**Quel changement souhaitons-nous demander ?** .....

# INSCRIPTION AU REPAS CHAUD



Pour inscrire les élèves et réserver les repas, l'inscription s'effectue via la plateforme en ligne du prestataire.

Dans le **Code de l'enseignement**, il n'existe pas d'article unique qui fixe : un prix maximum légal pour les repas chauds, une méthode uniforme de facturation, les règles de remboursement en cas d'absence, ou un droit précis au choix du menu.

Ces éléments sont généralement laissés : au **pouvoir organisateur** (commune, réseau libre, Wallonie-Bruxelles Enseignement, etc).

### *Ce qui est en jeu ?*

Le droit à l'éducation et aux conditions concrètes de l'apprentissage notamment l'accès à une alimentation de qualité pendant le temps scolaire.

### *Comment agir ?*

Discuter du coût, de la qualité et de l'organisation des repas au Conseil de Participation.

**Support** .....

**Ai-je pu faire la démarche seul ?** .....

**Quel obstacle ai-je rencontré ?** .....

**Cette procédure est-elle accessible à tous ?** .....

**Quel changement souhaitons-nous demander ?** .....

**Inscription au repas chaud**

# INSCRIPTION EN MATERNELLE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE



Les inscriptions en maternelle, primaire et en 1ère année du secondaire se font via les sites.

Pour la 1ère année du secondaire c'est une procédure spécifique via le formulaire unique d'inscription (FUI).

Les **délais** dépendent de chaque école (sauf pour la 1ère année du secondaire).

Le **décret "Inscriptions"** régit l'organisation des inscriptions en 1ère année du secondaire.

**https://inscription.cfwb.be/**

### *Ce qui est en jeu ?*

Le droit pour les parents de choisir l'établissement scolaire de leur enfant.

### *Comment agir ?*

Organiser une permanence d'entraide entre parents.

**Support** .....

**Ai-je pu faire la démarche seul ?** .....

**Quel obstacle ai-je rencontré ?** .....

**Cette procédure est-elle accessible à tous ?** .....

**Quel changement souhaitons-nous demander ?** .....

# APPLICATIONS DE COMMUNICATION



Les applications (Smartschool, ClassDojo, Ecole en ligne…) relient les acteurs de la communauté éducative : direction, équipe éducative et pédagogique, élèves et parents.

Les applications de communication **varient** d'une école à l'autre, parfois d'une classe à l'autre et varient sur GSM et PC.

Veillez au respect du **droit à la déconnexion** : en Fédération Wallonie-Bruxelles, le « droit à la déconnexion » dans l'enseignement a été intégré officiellement par le décret du 18 janvier 2024.

Concrètement, cela signifie généralement qu'un enseignant, un élève, un parent **n'est pas obligé** de répondre aux messages le soir, le week-end ou pendant les congés, les écoles doivent fixer des règles claires de communication numérique, les parents et élèves ne peuvent pas exiger une disponibilité permanente via mail, Teams, Smartschool, etc.

Chaque établissement doit intégrer ces règles dans son **règlement d'ordre intérieur**.

### *Ce qui est en jeu ?*

Le droit d'exercer son rôle parental, le droit à la déconnexion.

### *Comment agir ?*

Rédiger une charte d'utilisation au Conseil de Participation.

**Support** .....

**Ai-je pu faire la démarche seul ?** .....

**Quel obstacle ai-je rencontré ?** .....

**Cette procédure est-elle accessible à tous ?** .....

**Quel changement souhaitons-nous demander ?** .....

La fracture numérique scolaire résulte de choix institutionnels qui transfèrent progressivement vers le numérique des démarches devenues indispensables à l'exercice du droit à l'éducation. Cette évolution produit de nouvelles formes d'inégalités entre les parents et interroge la responsabilité des institutions scolaires dans la garantie d'un accès effectif aux services publics.

Cet outil vous permet de construire l'état des lieux des pratiques dans votre école avec les parents et de révéler les injustices d'accès aux droits pour ensuite agir.

Communiquez-nous vos observations sur l'adresse email : **secretariat@fapeo.be** ! En tant que fédération d'associations de parents et association d'éducation permanente, nous tiendrons un registre des fractures numériques dans les écoles, pour construire notre plaidoyer politique, guider nos collaborations avec d'autres associations sur le terrain et œuvrer pour diminuer ces fractures et assurer un véritable accès aux droits pour tous et toutes.

Copyright © 2026 FAPEO, Tous droits réservés.
Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL
Rue de Bourgogne 48, 1190 Bruxelles
Tel. : 02 527 25 75 - E-mail : secretariat@fapeo.be
N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles
IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB
Editeur responsable : Nicolas Darcis
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

FAPEO
Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Culture